

PRÉFECTURE DE L'ALLIER

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Auvergne-Rhône-Alpes

Le 20 décembre 2019

Communiqué de presse

RN 7 - Déviation de Villeneuve sur Allier Ouverture du carrefour permettant l'accès à Villeneuve par le nord

La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Auvergne-Rhône-Alpes vous informe de l'ouverture du carrefour qui permet de raccorder la route d'accès au bourg de Villeneuve-sur-Allier à l'extrémité nord de la déviation, à proximité de la limite avec le département de la Nièvre.

En effet, depuis la mise en circulation partielle de la nouvelle déviation de Villeneuve-sur-Allier le 20 novembre dernier, la desserte de Villeneuve ne pouvait se faire que par le sud du bourg, depuis le giratoire de Chantalouette. Les travaux de raccordement de la section de RN 7 déviée à l'extrémité nord de la déviation sont désormais terminés et le carrefour a été ouvert à la circulation le vendredi 20 décembre 2019. À signaler que ce carrefour permet d'assurer les mouvements en direction de Nevers dans les deux sens de circulation, mais que les mouvements en direction ou venant de Moulins sont interdits.

Les véhicules non autorisés sur voie express (vélos, motocyclettes, engins agricoles ...) et qui suivent l'itinéraire RN 7, ne doivent désormais plus utiliser la déviation mais passer par l'ancienne section de RN 7 déviée, depuis le giratoire de Chantalouette jusqu'à ce nouveau carrefour.

Par ailleurs, les conditions de circulation sur la section de la déviation livrée aux usagers de la RN 7 le 20 novembre devrait évoluer dans les prochains jours vers les conditions normales d'utilisation d'une voie express, c'est à dire à 2x2 voies avec une limite de vitesse de 110 km/h.

Les usagers sont invités à la plus grande prudence aux abords de la zone encore en travaux sur le secteur de Trévol, pour leur propre sécurité comme pour celle des personnels œuvrant sur le chantier.

La DREAL Auvergne-Rhône-Alpes prie les usagers de l'excuser pour la gêne occasionnée par ces travaux et les remercie par avance de leur compréhension.